



ORDRE DU JOUR SÉANCE DU 17 AOÛT 2022 À 19 H 00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 août 2022

- Retrait du point 8.1

4. PROCÈS-VERBAL

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juillet 2022

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances

5.2 Procès-verbal de correction - Ajout de la source de financement

6. RAPPORT DES SERVICES

6.1 Approbation du protocole d'entente de partenariat avec l'Association du hockey mineur de Pointe-aux-Trembles

6.2 Remplacement du panneau d'affichage situé en façade de l'Hôtel de ville

6.3 Remboursement d'une partie des frais d'inscription aux joueurs de Montréal-Est inscrits à l'Association du hockey mineur de Pointe-aux-Trembles pour les saisons 2022-23 et 2023-24

6.4 Appui à la Ville de Montréal et la Ville de Dorval demandant au Gouvernement fédéral de collaborer avec les Villes de Montréal et Dorval pour préserver et protéger les terres fédérales au nord de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, dans les secteurs connus sous le nom de Technoparc et de Golf Dorval

6.5 Transfert budgétaire - Dépassement des coûts estimés/budgétés pour la Direction des travaux publics et génie

6.6 Vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes

6.7 Contribution monétaire de 10 962,20 \$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis au 79, avenue de la Grande-Allée, connu et désigné comme étant le lot 1 251 716 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

6.8 Dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 251 964 et 1 252 121 à 1 252 128 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis du 13 au 37, avenue Broadway

6.9 Dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 914 644 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 40, avenue Lelièvre



- 6.10 Drogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 089 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis sur l'avenue Georges-V - REFUS
- 6.11 Modifications d'un projet de construction de 12 logements dans le cadre du PIIA pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 252 100 et 1 252 101 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 11 300, rue Sainte-Catherine
- 6.12 Modifications du règlement numéro 45-2015 Règlement décrétant les travaux de rénovation du Centre Récréatif Édouard-Rivet et pourvoyant à leur financement par un emprunt d'un montant suffisant.
- 6.13 Soutien financier à madame Anne Bisson pour la réalisation du vidéoclip de la pièce Moondance (premier extrait de l'album Be My Lover) qui sera tourné au parc de l'Hôtel-de-Ville
- 6.14 Don de livres désuets et mise en vente de documents audiovisuels de la Bibliothèque Micheline-Gagnon

7. RÈGLEMENT

- 7.1 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 739 - Règlement sur les nuisances et le bon ordre - afin d'ajouter des dispositions générales permettant à la Ville de procéder au nettoyage
- 7.2 Dépôt du projet de règlement PR22-44 modifiant le règlement 739 – Règlement sur les nuisances et le bon ordre et ses amendements afin d'ajouter des dispositions générales permettant à la ville de procéder au nettoyage
- 7.3 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 59-2016 - Règlement de lotissement - afin de modifier les dispositions relatives à la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels
- 7.4 Adoption - Premier projet - règlement PR22-46 - Règlement modifiant le règlement 59-2016 - Règlement de lotissement afin d'ajouter des interventions nécessitant une contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels et modifier les méthodes de calcul de la contribution
- 7.5 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin d'augmenter le montant minimum des amendes pour une infraction contrevenant aux dispositions du règlement
- 7.6 Dépôt du projet de règlement PR22-47 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 – Règlement de zonage - afin d'augmenter le montant minimum des amendes pour une infraction contrevenant aux dispositions du règlement
- 7.7 Adoption - Second projet - règlement PR22-43 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage afin de retirer les usages I306 et I307 de la zone I.05
- 7.8 Adoption - règlement 57-2016-1 - Règlement modifiant le règlement 57-2016 - Règlement sur le plan d'urbanisme - afin d'ajouter des voies projetées à la carte 10 : principales voies de circulation
- 7.9 Adoption - règlement 58-2016-49 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de modifier les normes relatives aux espaces de stationnement
- 7.10 Adoption - règlement 58-2016-50 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage – afin de rendre obligatoire l'installation du filage électrique nécessaire à l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques



7.11 Adoption - règlement 58-2016-51 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage – afin d’encadrer les activités d’entretien et de mise au point de véhicules électriques

7.12 Adoption - règlement 87-2020-1 - Règlement modifiant le règlement 87-2020 - Règlement relatif au programme rénovation Québec – Ville de Montréal-Est - afin de modifier les conditions des bâtiments admissibles

7.13 Adoption - règlement 92-2021-1 - Règlement modifiant le règlement 92-2021 - Règlement sur les usages conditionnels - afin de permettre l’usage I301 dans la zone I.24

8. CONTRAT

8.1 *Point retiré*

8.2 Octroi de contrat pour le projet TP 2022-25A - Remplacement d'un regard - 350 Ave Laurendeau- 58 675 \$, taxes incluses

8.3 Modification du contrat pour la gestion des matières résiduelles pour les immeubles situés au 46-70, avenue Champêtre et au 117-121, avenue Montréal-Est- 20 005,65 \$

9. PERSONNEL

9.1 Aucun

10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.1 Appui à la Semaine de la sécurité ferroviaire

11. DIVERS

11.1 Aucun

12. AFFAIRE NOUVELLE

12.1 Participation de la Ville de Montréal-Est à un regroupement d'achat relatif de luminaires

12.2 Restructuration organisationnelle

12.3 Octroi de contrat pour le projet TPST-2022-05- Planage et revêtement de chaussées bitumineuses des ruelles et reconstruction des trottoirs et bordure sur divers rues- 831 240, 63 \$, taxes et contingences incluses

13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE